

## INFO TGE TAF

**CAPL du 13 novembre 2012**

**Liste d'aptitude de «C» en «B» TGE et TAF année 2013**

- \* Durée statutaire de service exigée : 9 ans de services publics
- \* Les agents à l'étranger doivent se mettre à la disposition de l'administration pour rejoindre tout emploi de B proposé en métropole
- \* La promotion est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2013

### **Candidatures bénéficiant d'une attention particulière**

- Agents proposés et classés en CAP locale en 2012 et non retenus en CAPN,
- Agents âgés de 58 ans et plus au 31 décembre 2013 dont le dossier est « excellent »

### **Les critères de sélection**

- la valeur professionnelle
- le compte rendu d'évaluation
- la notation
- l'expérience professionnelle

#### **Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP**

Nous sommes réunis aujourd'hui pour donner un avis sur la liste d'aptitude à contrôleur 2<sup>ème</sup> classe.

Nous allons siéger alors que nous ne connaissons pas les possibilités de promotion ce qui est contraire dans l'esprit aux dispositions du décret de 1982 selon lesquelles les élus du personnel doivent disposer d'un niveau d'information équivalent à celui de l'Administration.

Le Syndicat FO-DGFIP dénonce la remise en cause inacceptable du plan pluriannuel de qualification, juste reconnaissance des efforts consentis par les personnels et de leur technicité.

Les élus FO-DGFIP revendiquent, a minima, la reconduction du PMQ 2009-2012 et en conséquence le classement d'un nombre significatif de collègues.

Les élus FO-DGFIP en profitent pour rappeler l'attachement du syndicat à la liste d'aptitude qui est un moyen de promotion pour les agents même si le concours demeure la voie royale pour accéder au corps supérieur.

Néanmoins, ils regrettent le peu de marge de manœuvre que représentent pour les élus, les nouvelles règles établies, les excluant de fait de la décision finale de classement, par ordre de mérite, des candidats classés « excellents ».

**Comme pour la LA 2012, la liste pré-établie a été remise aux élus pour la préparation, les candidats y figurant déjà par catégorie A ( excellent ), puis B ( très bon ), puis R ( à revoir )**

**La liste des classements effectués par les chefs de postes (TAF) et de services ( TGE ) a été également remise aux élus**

**Le Président informe les élus en séance des possibilités 2013 pour la TGE et les TAF (donnée en séance), soit 10 au maximum**

**Nombre d'agents ayant vocation 114**

**Nombre de candidatures valablement exprimées 57 (29 TGE et 28 TAF)**

**Les élus FO ont demandé une sélection équilibrée entre la TGE et les TAF reflétant ainsi la répartition des candidats**



► Le Président n'a pas opté pour ce choix et a souhaité avantager les candidats des TAF dans le contexte actuel des non renouvellements de séjour et sous prétexte que la TGE avait été bien servie les années passées. Certes, mais c'était parce que les agents des TAF n'étaient pas candidats. D'être candidats ne les rend pas prioritaires. Les agents apprécieront !

► Les élus FO ont examiné les 57 dossiers, en tenant compte uniquement de la qualité du dossier, sans autre considération et sans porter de jugement personnel sur les candidats : de nombreux dossiers auraient pu être classés en « excellent », en tout cas, plus de 10 !

► Les élus FO ont relevé encore des incohérences dans les feuilles de notation des agents et ont demandé au Président de sensibiliser les chefs de postes et services sur la nécessité de mettre en adéquation tous les éléments qui y figurent.

↩ Cette année, la Direction n'a pas souhaité déroger au classement effectué par les chefs de postes et de services.

► Les élus FO déplorent donc le peu de marge de manœuvre laissée aux représentants du personnel car même si le dialogue existe, au final, ce sont bien 10 dossiers déjà sélectionnés en « très bon » par la Direction qui ont été soumis aux votes, avant classement par ordre de mérite

- N°1 : Fabienne DAMBLANC (Tunis)
- N°2 : Cécile JUBINEAU (TGE)
- N°3 : Corinne ALLAIN (Abidjan)
- N°4 : Didier RONDEPIERRE (Washington)
- N°5 : Isabelle DZAPO (TGE)
- N°6 : Emmanuel PABION (Dakar)
- N°7 : Rémi ROYON (Madrid)
- N°8 : Nathalie THERET (TGE)
- N°9 : Bruno DUHAMEL (Rabat)
- N°10: Thierry BARON (Tunis)

👁 VOTE sur la liste « proposée en « excellent » avant classement

Les élus FO, en cohérence avec leur position, ont voté « pour » estimant que tous les dossiers classés étaient de qualité et d'excellent niveau

CGT- CFDT- élu désigné : « abstention »

↩ Les débats ont porté ensuite sur les dossiers restant en liste et présentés par la direction comme « très bon » et « à revoir ».

6 dossiers classés « à revoir » ont pu ainsi être « remontés » dans « très bon » après discussion et avis de la CAPL

Les élus FO auraient souhaité augmenter cette liste

Les élus FO sont à la disposition des candidats pour toute question concernant leur propre dossier

Les élus titulaires : Samantha MARIONNEAU et Michelle LEROUX

Les élus suppléants : David PIZZAGALLI

Les experts FO : Marie Laurence CAMUS et Sylvie KRANZE